

Gouvernement du Québec  
Députée de Taschereau  
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
Ministre du Travail  
Ministre responsable de la Condition féminine  
Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale  
Ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches

Québec, le 30 octobre 2013

Monsieur Stéphane Bédard  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de l'extrait d'une pétition déposée le 11 juin 2013 par M<sup>me</sup> Lorraine Richard, députée de Duplessis, dans laquelle on demande à la ministre du Travail et ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale de prendre les moyens nécessaires pour permettre aux travailleurs de proximité d'accéder en priorité aux chantiers de leur région.

Cette demande porte notamment sur la question de la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Le *Règlement sur l'embauche et la mobilité des salariés dans l'industrie de la construction* prévoit une priorité d'embauche au salarié titulaire d'un certificat de compétence domicilié dans la région où les travaux sont effectués. Il existe donc une contrainte à la libre circulation de la main-d'œuvre.

Par ailleurs, ce même règlement prévoit qu'un employeur peut, selon certaines conditions, affecter ses salariés réguliers partout au Québec. Ces travailleurs peuvent donc bénéficier d'une mobilité sur l'ensemble du territoire québécois. Je note qu'il existe également, dans la convention collective du secteur Génie civil et voirie conclue à la fin juin 2013, une disposition permettant la mobilité de même nature pour les travailleurs de certains métiers.

Les préoccupations de travailleurs concernant l'embauche régionale et la mobilité de la main-d'œuvre se sont principalement manifestées dans la région de la Côte-Nord au cours de la dernière année. J'ai rencontré ces travailleurs et leurs représentants et je leur ai mentionné que tout serait mis en œuvre pour solutionner leur problématique.

...2

Au printemps dernier, la Commission de la construction du Québec (CCQ) a ajouté du personnel d'inspection à son équipe de la Côte-Nord afin d'augmenter sa présence sur les chantiers. La CCQ confirme que le nombre de plaintes a diminué depuis l'été 2013.

La CCQ, dans ses perspectives d'emploi 2013-2016, indique que les besoins de main-d'œuvre demeureront soutenus sur la Côte-Nord, soit environ 270 nouveaux salariés de 2013 à 2016, pour une moyenne annuelle comparable à celle des cinq dernières années.

L'offre de services d'Emploi-Québec contribue également à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail en région, notamment par le rehaussement des compétences de la main-d'œuvre désirant intégrer ou réintégrer le marché du travail. Emploi-Québec participe aussi, par le biais de l'Entente 3R (Retour des jeunes dans la région, Renforcement du sentiment d'appartenance, Rayonnement de la Côte-Nord), au recrutement et à la mobilité de la main-d'œuvre en région afin de contrer la baisse démographique. Cette entente a été signée le 13 janvier 2013.

Le gouvernement du Québec a exprimé à plus d'une reprise sa profonde opposition à l'égard des modifications à l'assurance-emploi. Mises en place unilatéralement par le gouvernement fédéral, sans consultations ni évaluations d'impact, les modifications risquent d'appauvrir les travailleurs, déstabiliser le marché du travail et affaiblir les régions. Nous sommes déterminés à défendre les entreprises et les travailleurs du Québec. En raison des inquiétudes et du mécontentement des Québécois au sujet de ces modifications, le gouvernement du Québec a mis sur pied, le 3 avril dernier, la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi. Le mandat de cette commission est notamment d'identifier et documenter les impacts de cette réforme au Québec sur les travailleurs et certains secteurs économiques ainsi que d'établir un consensus québécois quant au meilleur régime possible pour tous les travailleurs et employeurs. Des consultations publiques se sont tenues dans toutes les régions du Québec au cours des derniers mois. Le rapport de la Commission est attendu d'ici la fin de l'année.

En souhaitant que ces précisions puissent vous être utiles, je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Agnès Maltais